

Fünfte Sitzung – Cinquième séance

Montag, 3. Dezember 1984, Nachmittag

Lundi 3 décembre 1984, après-midi

14.30 h

Vorsitz – Présidence: Herr Koller Arnold

Präsident: Ich erkläre die Sitzung als eröffnet. Das Schweizer Volk und die Kantone haben gestern zu den ihnen unterbreiteten Vorlagen ein klares Verdikt gesprochen. In allen drei Fällen wurde den Empfehlungen der Bundesversammlung durch eine eindeutige Mehrheit von Volk und Ständen Folge geleistet.

Der dritte Versuch, für Radio und Fernsehen eine klare Verfassungsgrundlage zu schaffen, wurde als richtig befunden. Somit kann der Bund den für unsere Gesellschaft wichtigen Bereich der elektronischen Medien gesetzlich regeln.

Unser Gegenentwurf zur Volksinitiative «Hilfe an die Opfer von Gewaltverbrechen» hat den Erwartungen einer grossen Mehrheit des Volkes entsprochen. Die zuständigen Behörden werden somit in der Lage sein, den Opfern von Gewaltverbrechen beratend und nötigenfalls auch mit einer angemessenen finanziellen Entschädigung beizustehen.

Was die Mutterschaftsversicherung betrifft, bleibt der Verfassungsauftrag von 1945 bestehen. Das Prinzip der Mutterschaftsversicherung fiel gestern nicht aus Abschied und Traktanden. Die Stimmbürger haben lediglich die übertriebenen Vorschläge der Initiative abgelehnt. Unser Volk erwartet zu Recht, dass das Parlament bei der gegenwärtig zur Debatte stehenden Gesetzesrevision für mehrere in der Initiative aufgeworfenen Fragen eine angemessene Lösung finden wird.

Fragestunde – Heure des questions

Question 1:

Pini. El Salvador. Gute Dienste der Schweiz

El Salvador. Bons offices de la Suisse

L'importance de l'intervention de la diplomatie suisse au Salvador, par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Guatemala-City, M. François Nordmann, pour faciliter une première rencontre entre le président Duarte et les représentants de la guérilla de ce pays d'Amérique centrale, a été amplement soulignée par les journaux suisses et la presse internationale.

Je demande au chef du Département des affaires étrangères s'il s'est agi d'une intervention à caractère de «bons offices» ou d'une véritable intervention à caractère de «médiation diplomatique» de la part de notre pays, en vue de chercher une solution pacifique au conflit interne du Salvador.

M. Aubert, conseiller fédéral: Notre ambassadeur en Amérique centrale, M. François Nordmann, a été envoyé à La Palma, au Salvador, en qualité d'«accompagnateur diplomatique» des représentants de l'opposition salvadorienne. Ces représentants y ont rencontré le président Napoleon Duarte. Il s'agissait de garantir la sécurité des participants à cette réunion par la présence d'un certain nombre de personnalités étrangères. Cette mission m'a été demandée par le président colombien Belisario Betancur, lorsque je l'ai rencontré à Bogotà, le 9 octobre 1984. Cette mission a été bien

entendu approuvée également par le président Duarte, du Salvador.

Il s'agissait, en l'occurrence, Monsieur Pini, d'une mission de «bons offices» et non pas de «médiation», puisque les observateurs étrangers, les ambassadeurs de France, de Colombie, du Panama et de Suisse n'ont pas participé aux entretiens. Une fois encore, notre politique de bons offices – je le souligne – a pu se concrétiser parce que nous étions présents au bon moment et au bon endroit.

Question 2:

Riesen-Freiburg. Hunger in der Dritten Welt

Riesen-Fribourg. Famine dans le tiers monde

Ces derniers mois, la situation alimentaire s'est encore détériorée dans certains pays du tiers monde, tout particulièrement au Sahel et en Ethiopie. C'est une véritable catastrophe pour des millions d'êtres humains.

Dans ces conditions extraordinaires, la Suisse ne devrait-elle pas renforcer son aide alimentaire aux pays les plus frappés? En particulier au moyen:

1. *D'un crédit extraordinaire, incorporé au budget de 1985, pour le renforcement de nos actions?*

2. *D'interventions du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe pour assurer une meilleure distribution des vivres sur le terrain?*

M. Aubert, conseiller fédéral: La situation catastrophique provoquée par la sécheresse en Afrique a déclenché un grand mouvement de solidarité internationale. C'est avec toutes les forces disponibles que le combat contre la faim est actuellement mené et qu'il devra être poursuivi en 1985. Qu'en 1984, alors que l'on dispose des moyens techniques pour résoudre ces problèmes, on puisse encore assister à une telle tragédie, est une honte pour l'humanité et nous sommes tous concernés.

La Confédération a participé de manière substantielle à l'effort en faveur des régions affectées par la sécheresse en Afrique. En 1984, nous avons déjà accordé une aide humanitaire de plus de 30 millions de francs, sous forme d'aide alimentaire, de contributions à des œuvres internationales ou suisses d'entraide, ainsi que de nombreux engagements du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes. Ce corps, je dois le préciser, est à la limite de ses possibilités. Il est engagé en Mauritanie, au Sénégal, au Mali, au Burkina-Faso (ancienne Haute-Volta), au Bénin, au Tchad, au Soudan et en Ethiopie, en particulier pour l'organisation du transport et de la distribution de l'aide alimentaire et des autres secours. C'est en effet dans l'acheminement des secours que réside actuellement la principale difficulté. Nous manquons de moyens de transport, de camions, de bateaux, d'avions.

Le Conseil fédéral examine en ce moment les mesures additionnelles qu'il pourrait prendre avant la fin de l'année pour renforcer son aide en faveur des populations sinistrées d'Afrique, et cela par des mesures concrètes et bien délimitées. Cette aide se poursuivra bien entendu en 1985.

Par ailleurs, les services de la coopération technique de la DDA préparent des mesures supplémentaires d'urgence, dans leur champ d'activités, en utilisant leur personnel sur place ainsi que celui de leurs organisations partenaires.

M. Riesen-Fribourg: Je voudrais remercier M. Aubert, conseiller fédéral, de sa réponse très complète, par laquelle nous avons appris – je suis sûr qu'un certain nombre d'entre nous l'ont entendu pour la première fois – que le Corps suisse d'aide en cas de catastrophes est engagé au-delà ou à la limite de ses capacités.

En conséquence, je vous demande, Monsieur le Conseiller fédéral, si notre gouvernement examinera l'éventualité de renforcer ce Corps suisse d'aide en cas de catastrophes.

M. Aubert, conseiller fédéral: Je remercie M. Riesen de sa question complémentaire.

Mitteilungen des Präsidenten

Communications du président

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	05
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.12.1984 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1591-1591
Page	
Pagina	
Ref. No	20 012 939

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.